

MARSILLY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du treize décembre deux mil vingt-quatre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé PINEAU, Maire.

Présents : Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Jacques GLENEAUD, Madame Martine RENAUD, Madame Laureyne VIAUD-TANQUART, Monsieur Franck COUDRAY, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Monique BARRIERE, Monsieur Daniel MAHE, Madame Joële CHAMBRIER-DONNADIEU, Madame Annie COURCY, Monsieur Stéphane ALLAIS, Monsieur Sylvain FLOGNY

Pouvoirs : Madame Nicole MANGOT à Monsieur Hervé PINEAU

Absents excusés : Madame Marie BADIER, Monsieur Flavien GENDRON

Absents : Monsieur Christophe GUIBERT, Monsieur Eric FERAUD, Madame Caroline BOURGUE

Secrétaire de séance : Madame Annie COURCY

Date de la convocation : 13/12/2024	Nombre de votants	00
Nombre de membres afférents	Bulletins blancs	00
au Conseil Municipal : 23	Abstentions	00
Nombre de membres en exercice 18	Suffrages exprimés	00
Nombre de membres présents 12	Pour	00
Nombre de procuration 01	Contre	00

24.83 - Nomination d'un représentant suppléant de la commune à l'AFIPADE

La gestion du fichier partagé de la demande de logement locatif social au niveau régional est assurée par l'Association des Fichiers Partagés de la Demande de logement social (AFIPADE). Celle-ci est également chargée de la gouvernance et du financement du dispositif.

Le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à l'AFIPADE en février 2012.

Il est rappelé que l'AFIPADE n'est pas une commission d'attribution des logements.

C'est l'organisme chargé de la gestion du fichier informatique des demandeurs, dénommé Imhoweb. Cet outil métier mutualisé permet la collaboration à l'échelon départemental des différents acteurs impliqués dans la gestion des demandes de logement social, et aux personnes désireuses d'obtenir un logement social, de ne déposer (le cas échéant en ligne) qu'un seul dossier pour tous les bailleurs sociaux du même département.

Par délibérations du 26 mars 2024 et du 26 septembre 2023, le Conseil Municipal a désigné, respectivement, Monsieur Franck COUDRAY en qualité de représentant titulaire de la Commune au sein de l'AFIPADE, et Monsieur Gilles PIARD en qualité de suppléant.

AR Prefecture

017-211702220-20241217-DEL2483-DE
Reçu le 19/12/2024

Suite à la démission de ce-dernier de son mandat de conseiller municipal, il convient de désigner un nouveau représentant suppléant de la commune appelé à siéger à l'Assemblée générale de l'association.

La désignation de représentants du Conseil Municipal au sein d'organismes extérieurs doit en principe avoir lieu au scrutin secret. Par exception, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Par ailleurs, si une seule candidature a été déposée pour le poste à pourvoir au sein de l'organisme extérieur, la nomination prend effet immédiatement, et il en est donné lecture par le maire.

Madame Joële CHAMBRIER-DONNADIEU est candidate.

En conséquence,

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-21,

Vu la délibération n° 12.03 du Conseil Municipal, en date du 27 février 2012, relative au numéro unique d'enregistrement de la demande de logement social locatif et portant adhésion à l'AFIPADE,

Vu la délibération n° 23.49 du 26 septembre 2023 portant élection du représentant suppléant de la commune à l'Assemblée générale de l'AFIPADE,

Considérant la démission de Monsieur Gilles PIARD, représentant suppléant, de son mandat de conseiller municipal, en date du 4 décembre 2024,

Considérant la nécessiter de nommer un nouveau suppléant,

Considérant la candidature unique déposée par Madame Joële CHAMBRIER-DONNADIEU,

Monsieur le Maire énonce que la nomination de Madame Joële CHAMBRIER-DONNADIEU comme représentante suppléante de la commune à l'AFIPADE prend effet immédiatement.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Marsilly, le 18 décembre 2024

Le Maire,
Hervé PINEAU



La Secrétaire,
Annie COURCY

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Annie Courcy", is written over the printed name of the secretary.